

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° II-3646

présenté par

Mme Maud Petit, M. Gumbs, M. Balanant, Mme Brocard, Mme Desjonquères, Mme Jacquier-Laforge, M. Latombe, M. Mandon, M. Mattei, Mme Ferrari, M. Geismar, Mme Perrine Goulet, M. Laqhila, M. Lecamp, Mme Babault, Mme Bannier, Mme Bergantz, M. Berta, M. Blanchet, M. Bolo, M. Bourlanges, M. Bru, M. Cosson, M. Croizier, M. Cubertafo, Mme Darrieussecq, M. Daubié, M. Esquenet-Goxes, M. Falorni, Mme Folest, M. Fuchs, Mme Gatel, M. Isaac-Sibille, Mme Josso, Mme Lasserre, M. Leclercq, Mme Lingemann, Mme Luquet, M. Martineau, Mme Mette, M. Millienne, Mme Morel, M. Ott, M. Pahun, M. Frédéric Petit, Mme Poueyto, M. Ramos, Mme Thillaye, M. Turquois, Mme Vichnievsky et M. Zgainski

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Outre-mer »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Emploi outre-mer	0	500 000
Conditions de vie outre-mer	500 000	0
TOTAUX	500 000	500 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Démocrate vise à inscrire 500 000 euros pour le financement d'actions visant à améliorer la prise en charge des ultramarins souffrant d'un cancer.

Il est en effet indispensable d'améliorer les conditions d'accueil et de vie des patients et des familles lors de leur séjour en hexagone en cas d'évacuations sanitaires. Les patients et leurs accompagnants ont des besoins d'information, d'hébergement, d'aide pour s'intégrer à la vie en hexagone (formalités administratives, déplacement, vêtement, nourriture, ...) et ce, sur l'ensemble du territoire.

Cet amendement permettra de renforcer le soutien aux associations qui agissent en ce sens, et de mettre en place une coordination spécifique pour les soins, en veillant à ce que le dispositif couvre bien l'ensemble du territoire. En effet, à l'heure actuelle, la plupart des structures sont basées en Île-de-France).

Afin de répondre aux règles de recevabilité financière prévues à l'article 40 de la Constitution, cet amendement procède aux mouvements de crédits suivants :

- L'action 4 « Sanitaire, social, culture, jeunesse et sports » du programme 123 « Conditions de vie outre-mer » est majorée de 500 000 € en autorisations d'engagement et crédits de paiement ;

- L'action 2 « Aide à l'insertion et à la qualification professionnelle du programme 138 « Emploi outre-mer » est minorée de 500 000 € en autorisations d'engagement et crédits de paiement.